

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du jeudi 20 juin 2024

Convocation

Date : 14/06/2024
Affichée et mise en ligne
le : 14/06/2024

Délibération n°

60-CC200624

Nombre de Membres :

- En exercice : 44
- Présents : 30
- Pouvoirs : 8
- Votants : 38
- Absents : 6

Résultats :

- Pour : 38
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas
part au vote : 0

Liste des délibérations
Affichée le 24/06/2024
Mise en ligne le :

24 JUIN 2024

Délibération mise en ligne
sur le site internet de la
CCSSO le :

11 JUIL. 2024

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SYNDICAT MIXTE DU DÉPARTEMENT DE L'OISE (SMDO) 2023

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 20 juin 2024, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis à Mairie de Chamant - 1 rue de l'Aunette - Salle du Conseil Municipal - 60300 Chamant sous la présidence de Monsieur Guillaume MARÉCHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le vendredi 14 juin 2024, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Président de séance : Monsieur Guillaume MARÉCHAL

Secrétaire de séance : Monsieur Maxime ACCIAI

Siégeaient au Conseil Communautaire :

Monsieur ACCIAI Maxime	Monsieur LEFEVRE Sylvain
Madame BALOSSIER Françoise	Monsieur LESAGE William
Monsieur BATTAGLIA Alain	Madame LOISELEUR Pascale
Madame BENOIST Magalie	Madame LUDMANN Véronique
Monsieur BLOT Laurent	Monsieur MARÉCHAL Guillaume
Monsieur BOUFFLET Pierre	Madame MIFSUD Florence
Monsieur CHARRIER Philippe	Monsieur NGUYEN PHUOC VONG Jean-Pierre
Monsieur CURTIL Benoît	Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine
Monsieur de la BEDOYERE Jean-Marc	Madame PRUVOST BITAR Véronique
Monsieur DUMOULIN François	Monsieur REIGNAULT Patrice
Monsieur FROMENT Daniel	Madame REYNAL Sophie
Monsieur GAUDUBOIS Patrick	Monsieur ROLAND Dimitri
Madame GLASTRA Delphine	Madame SIBILLE Elisabeth
Monsieur GUEDRAS Daniel	Monsieur SICARD Bruno
Madame JAUNET Christel	Madame TONDELLIER Viviane

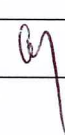
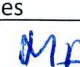
Ont donné pouvoir :

Monsieur BARON Jean-Marc à Madame LUDMANN Véronique
Monsieur BOULANGER Damien à Madame PRUVOST BITAR Véronique
Madame GAUVILLE-HERBET Cécile à Monsieur DUMOULIN François
Monsieur GEOFFROY Rémi à Madame BENOIST Magalie
Madame GORSE-CAILLOU Isabelle à Madame LOISELEUR Pascale
Madame MARTIN Émilie à Monsieur BOUFFLET Pierre
Monsieur Jacky MÉLIQUE à Monsieur MARÉCHAL Guillaume, Président
Madame ROBERT Marie-Christine à Monsieur GAUDUBOIS Patrick

Ne siégeait pas au Conseil Communautaire mais était représenté par son suppléant :

Néant

Paraphes

	
---	---

Étaient absents

Monsieur DIEDRICH Wilfried
 Monsieur GRANZIERA Gilles
 Monsieur LAPIE Dominique
 Madame LOZANO Michèle
 Monsieur NOCTON Laurent
 Monsieur PATRIA Alexis

Envoyé en préfecture le 11/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le 12/07/2024

ID : 060-200066975-20240620-60_CC200624-DE



Le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 30 présents et 8 pouvoirs.
 Il constate que celui-ci est atteint et procède donc à l'examen de la question.

EXPOSÉ DES MOTIFS**(Annexe jointe)**

La CCSSO est adhérente au Syndicat Mixte du Département de l'Oise (SMDO). Ce syndicat est composé de 19 intercommunalités dont 3 agglomérations. Il gère le traitement des déchets d'une population de plus de 790 897 habitants, ce qui représente, en 2023, plus de 472 431 tonnes de déchets traités.

Le SMDO exerce les compétences suivantes :

- Traitement des déchets ménagers ;
- Le traitement et la valorisation des déchets recyclables, emballages, journaux et magazines, en vue de leur recyclage ;
- Le compostage des déchets verts collectés auprès des particuliers et des collectivités ;
- L'exploitation d'un réseau de 49 déchetteries accessibles aux particuliers et professionnels ;
- L'exploitation de 4 quais de transfert ferroviaires afin d'optimiser les déplacements des camions de collecte vers les exutoires de traitement ;
- L'exploitation de 3 quais de transfert routiers.

Chaque année, le rapport d'activités retrace le travail accompli par le syndicat sur le traitement et la valorisation des déchets recyclables ou compostables, sur l'exploitation des déchetteries du département de l'Oise et de l'exploitation des transferts ferroviaires ou routiers.

Avant de le transmettre à chaque commune de notre intercommunalité, le Conseil Communautaire doit recevoir communication du rapport d'activités et prendre acte de son contenu.

Après avoir entendu l'exposé,

DÉLIBÉRATION

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2017 portant modification des statuts de la Communautés de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment les articles L.2121-15 et L.2121-21 par renvoi de l'article L.5211-1 ;

Vu le Règlement Intérieur de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Paraphes	
07	MA

Vu la loi n° 2014-58 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) en date du 27 janvier 2014, modifiée par la loi NOTRe du 7 août 2015

Envoyé en préfecture le 11/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le 12/07/2024

ID : 060-200066975-20240620-60_CC200624-DE

S'LO

Considérant la nécessité de réaliser un rapport annuel d'activité ;

Considérant que ce rapport d'activité doit être communiqué en Conseil Communautaire avant transmission à chaque commune membre de la Communauté de Communes ;

DÉCIDENT A L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1 : DE PRENDRE ACTE de la communication du rapport d'activité de l'année 2023 du SMDO ;

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à communiquer le rapport d'activité 2023 du SMDO aux Maires des communes membres de la Communauté de Communes ;

ARTICLE 3 : D'AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission

En Sous-Préfecture le : 11 JUIL. 2024

De la publication sur le site internet de la CCSSO : 11 JUIL. 2024

Fait à Senlis, le 11 JUIL. 2024

Guillaume MARÉCHAL



*Président de la Communauté
de Communes Senlis Sud Oise*

Maxime ACCIAI

Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01 dans un délai de deux (2) mois à compter de date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être également saisi via l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 11/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le 12/07/2024

ID : 060-200066975-20240620-60_CC200624-DE



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023



SOMMAIRE

- P. 02** Rapport technique et financier 
- P. 04** Le mot du Président
- P. 06** Vision d'ensemble : la cartographie du territoire
- P. 08** Les tendances globales de 2023
- P. 10** Les temps forts de 2023
- P. 12** Accompagner la prise de conscience collective des enjeux du traitement des déchets
- P. 18** Réduire la facture économique et écologique : un défi collectif
- P. 26** Renforcer la performance industrielle des installations du territoire
- P. 32** Les élus
- P. 34** L'organigramme des services
- P. 36** Les indicateurs ressources humaines

Pour consulter
le lexique





Philippe MARINI
Président du SMDO
Maire de Compiègne
Président de l'Agglomération
de la Région de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

LE MOT DU PRÉSIDENT

Les investissements communs du SMDO sont, et resteront profitables

L'Homo sapiens, à l'aube de sa sédentarisation, a déposé ses premiers rebuts à l'entrée des grottes. Des millénaires se sont écoulés avant que la machine ne s'emballer et ne vomisse des tas d'immondices. L'arrivée des villes et de l'ère industrielle a tout fait basculer. Dès le XIX^e siècle, les déchets ont envahi notre pays. Il a fallu réagir, légiférer pour les canaliser au mieux et éviter la propagation des maladies. Les premiers « recycleurs », à l'image des chiffonniers, sont nés.

Deux siècles plus tard, la quantité de déchets et la multiplication de nouvelles matières, dont le plastique, ont explosé. Mais les solutions pour contrer le fléau et transformer nos déchets en ressource deviennent de plus en plus pertinentes.

Et notre Syndicat y contribue en investissant, démontrant ainsi les vertus de « l'économie circulaire » : on valorise ainsi les déchets pour chauffer le parc locatif social de l'agglomération creilloise.

Voir p.8
RTF

En 2023, chaque habitant du territoire couvert par le SMDO a produit précisément 209 kg d'ordures ménagères résiduelles (contre 216 kg en 2022). C'est mieux et il faut encore s'améliorer.

L'autre point positif est la diminution du coût global de traitement des déchets facturé à l'habitant qui passe de 49,57 € HT en 2022 à 48,46 € HT en 2023.

Voir p.13
RTF

À noter aussi la diminution du coût aidé de traitement des ordures ménagères, 59 € HT en 2023 (contre 73 € HT en 2022), ce qui nous place bien en deçà de la moyenne nationale : 104 € HT.

Les résultats de 2023 sont le fruit de la gestion cohérente et rigoureuse du Syndicat, toujours soucieux de réduire ses coûts et d'augmenter ses recettes, sans négliger les investissements.

L'arrivée en 2025 d'une troisième ligne de traitement au centre de valorisation énergétique (CVE) de Villers-Saint-Paul, dont la première pierre a été posée en décembre 2023, permettra de poursuivre nos efforts communs dans cette optique : plus de valorisation thermique, moins d'enfouissement, moins de TGAP (taxe générale des activités polluantes), plus de revente d'énergie et plus de logements sociaux chauffés grâce aux réseaux de chauffage urbain. Le dernier en date, raccordant 1700 foyers montataireiens, a été inauguré en 2023.

Nous n'avons pas à regretter d'avoir confié la délégation du CVE à Idex (avec sa société dédiée Iddeo) en 2021. Les résultats de 2022, puis ceux de 2023, dé-

montrent le bien-fondé de notre stratégie et de nos choix malgré un contexte fiscal et géopolitique toujours très contraignant.

D'autres projets autour des transports alternatifs sont en cours de réalisation. Ils prendront effet en 2026/2027 avec l'aménagement d'un port fluvial et l'extension du réseau ferroviaire vers l'ouest du département. Nous travaillons également à la modernisation de nos déchetteries.

Des objectifs communs

Nous devons nous améliorer encore et pour cela aider nos usagers à réduire leurs déchets en les guidant vers de nouvelles habitudes.

Prévention, recyclage, économie circulaire... les pistes sont nombreuses. Le tri et la valorisation des biodéchets, nouvelle étape dans la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC), devraient permettre de diminuer de moitié le contenu des poubelles grises.

Les actions menées sur le terrain et via les réseaux de communication incitent à moins jeter et à mieux trier le contenu des bacs jaunes. L'objectif est d'améliorer toujours plus les performances de notre centre de tri, l'un des rares à être en mesure de séparer tous les emballages plastiques.

À compter de mai 2024, le groupe Sepur exploitera le centre de tri pour une durée de 5 ans, reconductible 2 ans, suite au renouvellement de contrat opéré en 2023 ayant fait l'objet d'une mise en concurrence accrue.

La lecture, dans le détail, de ce rapport d'activité vous permettra de constater que 2023 a marqué un nouveau tournant positif dans l'histoire de notre Syndicat.

Le SMDO et ses 19 collectivités adhérentes disposent d'un bel outil de travail, doté de 48 sites (tout confondu), où chacun a à cœur de s'investir dans l'intérêt commun.

VISION D'ENSEMBLE



SEINE-MARITIME

EURE

VAL D'OISE

SOMME

VA
Valo'Aisne
AISNE



MÉTROPOLE PARISIENNE



SEINE-ET-MARNE



790 897
habitants



472 431 t
de déchets ménagers



19
intercommunalités



597 kg
par habitant

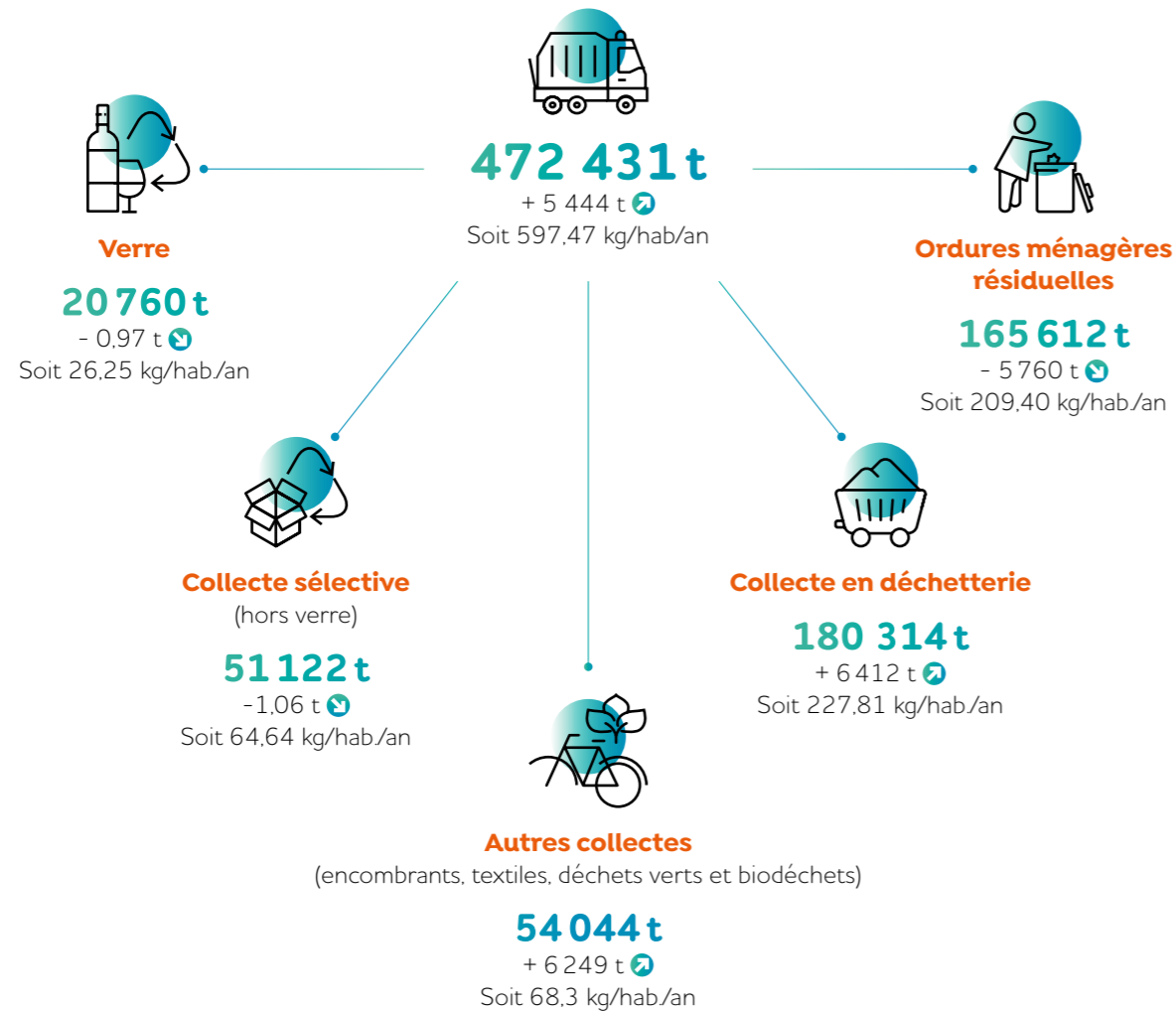
Nos installations

- 1 Centre de tri modernisé pour TOUS les emballages et TOUS les papiers**
- 1 Centre de valorisation énergétique**
- Transport ferroviaire des déchets**
- 2 Centres logistiques**
- 4 Quais de transfert route/rail**
- 1 Quai de transfert route/rail (en projet)**
- 4 Quais de transfert routiers**
- 40 Déchetteries SMDO (quais hauts et quais bas)**
- 11 autres Déchetteries (quais hauts) et 8 points verts gérés par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, la Communauté de Communes du Clermontois et la Communauté de Communes du Plateau Picard**
- 10 Recycleries**

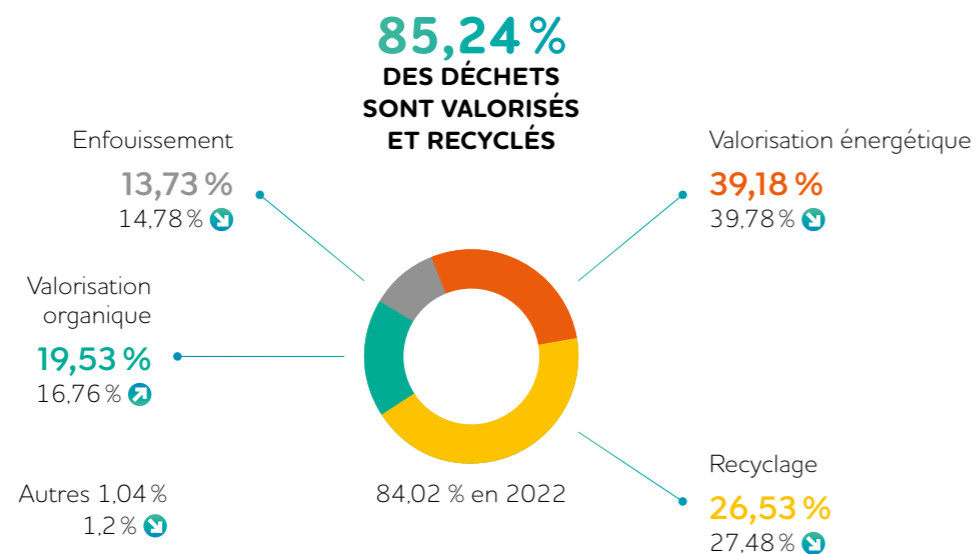
Tendances globales 2023

Gestion des déchets

Tendance par rapport à l'année 2022

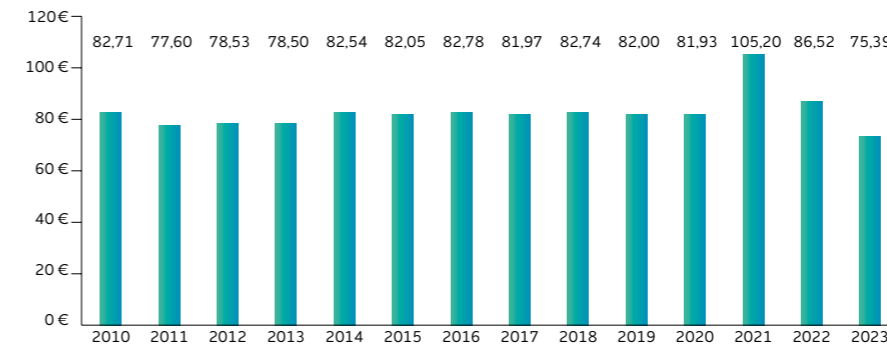


Valorisation



Évolution des tarifs en € courants

Tarif en € HT à la tonne pour le transport et le traitement des déchets ménagers résiduels (tarif reconstitué en € HT/tonne composé d'une part fixe à l'habitant et d'une part variable à la tonne)

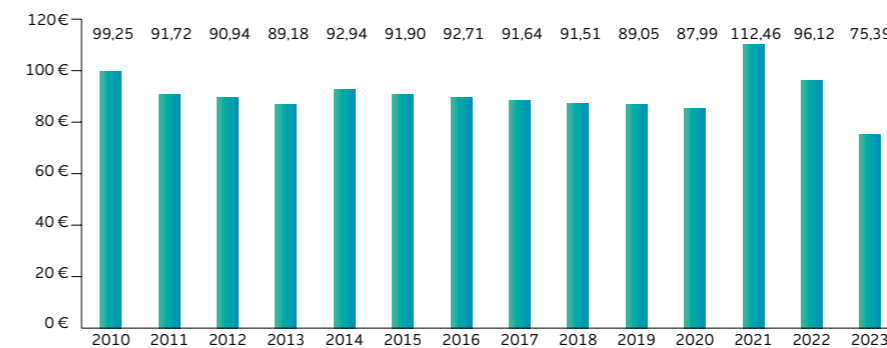


-13 %
Évolution 2022/2023

-9 %
Évolution 2010/2023

Évolution des tarifs en € constants

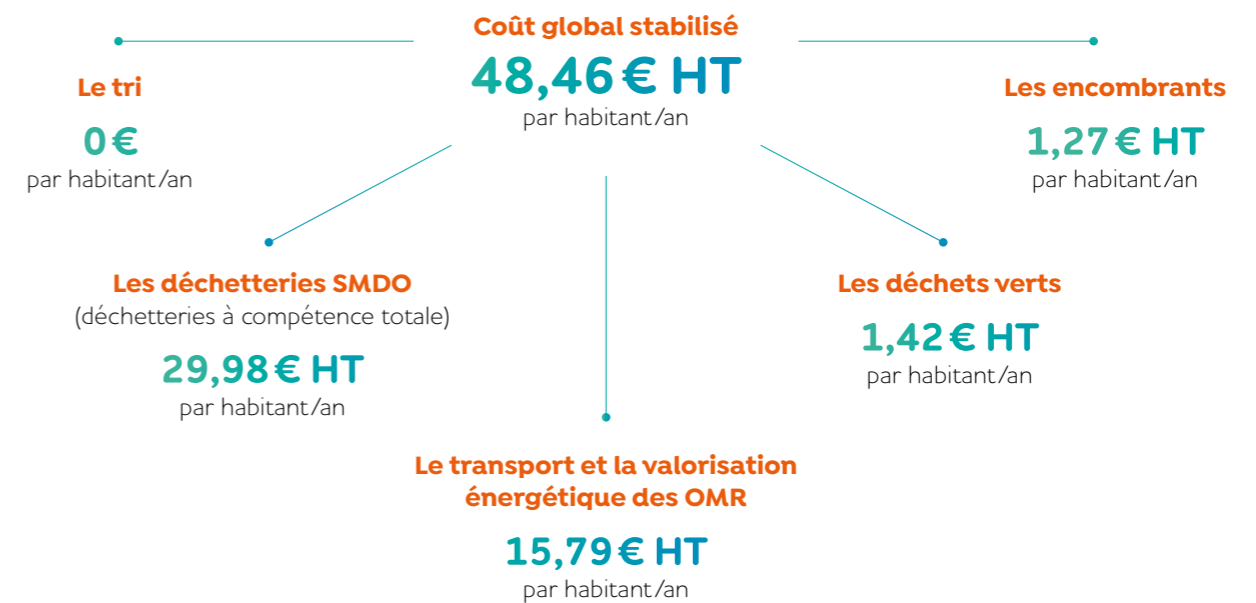
Tarif en € HT à la tonne pour le transport et le traitement des déchets ménagers résiduels (tarif reconstitué en € HT/tonne composé d'une part fixe à l'habitant et d'une part variable à la tonne)



-22 %
Évolution 2022/2023

-24 %
Évolution 2010/2023

Coûts facturés à l'habitant





Jean-Claude Villemain, Président de l'ACSO et 1^{er} Vice-Président du SMDO ; Gérard Weyn, Maire de Villers-Saint-Paul ; Alexandre Ouizille, Sénateur de l'Oise ; Philippe Marini, Président du SMDO.



Troisième ligne du centre de valorisation énergétique : pose de la première pierre

Jalon de la volonté du SMDO de sortir de l'enfouissement et d'optimiser toujours plus la valorisation des déchets, la première pierre de la troisième ligne de traitement du centre de valorisation énergétique a été posée le vendredi 8 décembre 2023 par Philippe Marini.

L'événement était l'occasion pour le Président du SMDO de réaffirmer l'ambition du Syndicat, qui investit plus de 111 millions d'euros aux côtés du groupe IDEX dans la construction de cette nouvelle ligne. Cette dernière permettra de valoriser thermiquement 80 000 tonnes de nouveaux déchets, dont les encombrants, refus de tri et déchets professionnels.

Cette ligne flambant neuf traitera thermiquement, à partir de l'été 2025, les déchets provenant des habitants de l'Oise, pour contribuer à l'alimentation en chaleur de près de 13 500 logements gérés par Oise Habitat à Nogent-sur-Oise, Montataire, et bientôt Creil et Villers-Saint-Paul.

Le centre de valorisation énergétique alimente la chaufferie de Montataire

Le vendredi 13 octobre 2023, Philippe Marini inaugurerait en présence de plusieurs personnalités du territoire le raccordement de la chaufferie de Montataire au réseau de chauffage urbain.

Ce raccordement permet dorénavant de chauffer 1 700 foyers montatairiens en plus des 2 800 logements sociaux nogentais qui en profitent depuis 2014.



20 nouveaux camions en location longue durée pour renouveler la flotte du SMDO

Le Groupe Fraikin, qui détenait le précédent marché, a remporté en 2022 l'appel d'offres de location longue durée (LLD) des camions ampliroll utilisés par le SMDO. Faute de matériaux disponibles pour la fabrication (période post-Covid), la livraison a pris du retard.

Le 19 avril 2024, dix des vingt camions de la nouvelle flotte ont été livrés, des véhicules encore plus performants que les précédents. Il s'agit de 16 camions de poids total autorisé en charge (PTAC) 26 tonnes et de 4 camions de PTAC 32 tonnes Renault. La totalité de la flotte sera livrée d'ici fin juin 2024. Ces véhicules sont équipés d'un bras de levage hydraulique puissant, un outil de précision se pilotant à l'aide d'un joystick ergonomique depuis la cabine du camion. Un nouveau système de bâchage, semi-automatique, a été intégré, offrant l'avantage d'être simple et sécurisé.

Ces camions sont également dotés d'équipements de confort visant à améliorer le bien-être au travail des 38 conducteurs du SMDO.

La durée de location est de 60 mois. L'entretien et la maintenance des camions sont inclus dans le contrat.



Le groupe Sepur exploite le centre de tri

Suite au renouvellement de contrat opéré en 2023, ayant fait l'objet d'une mise en concurrence accrue, le groupe Sepur exploite depuis mai 2024 notre centre de tri pour une durée de 5 ans, reconductible 2 ans. Il prend la suite de Paprec.

Ce centre de tri, de grande capacité, a été inauguré en 2019. Il est notamment doté de 19 trieurs optiques permettant de séparer les emballages et les papiers selon leur couleur, leur matière et leur forme. Les matières triées sont ensuite expédiées vers des unités de recyclage : acier, aluminium, carton, briques alimentaires, papiers de bureau, journaux et magazines et autres papiers recyclables, plastiques... À noter que notre usine est l'une des rares à être en mesure de séparer tous les emballages plastiques.

En 2023, 67 000 tonnes de ces différentes matières ont été ainsi triées dans notre usine avant d'être expédiées vers des unités de recyclage.

Des nouvelles filières à responsabilité élargie des producteurs (REP) induisent une nouvelle organisation dans les déchetteries

L'arrivée de nouvelles REP en lien avec des éco-organismes a généré une nouvelle organisation au sein de nos déchetteries. Pour s'adapter, il a fallu créer de nouveaux espaces dédiés dans certains de nos sites pour :

- les articles de sport et de loisirs (ASL) non électriques ni électroniques (Ecologic) ;
- les articles de bricolage et de jardin (ABJ) thermiques (Ecologic) ;
- les jouets non électriques ni électroniques (ecomaison) ;
- les articles de bricolage et de jardin non électroniques ni électroniques (ecomaison).

La loi AGEC a aussi mis en place une filière REP pour la collecte des produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment (PMCB). Le gouvernement en a même fait une priorité dans le but d'enrayer les dépôts sauvages, d'améliorer la collecte et la traçabilité des déchets et de favoriser le recyclage tout en mettant en avant le réemploi.

Des précisions ont été apportées dans un arrêté de février 2023, concernant notamment les points de collecte des quatre éco-organismes chapeautés par OCA Bâtiment : Ecomaison, Valdelia, Écominéro et Valobat.

Des points de collecte concernant la REP PMCB devraient être mis en place dans nos déchetteries au cours du second semestre 2024.

EcoLogic

ecomaison

OCA BÂTIMENT

VALDELIA
Accélérateur de secondes vies

valobat

écominéro
Recyclons pour bâtir durable

1

Accompagner la prise de conscience collective des enjeux du traitement des déchets

Si le tri s'est imposé, ces dernières années, comme un acte du quotidien dans la majorité des foyers, des efforts restent à accomplir pour réduire le volume de déchets produits par chaque habitant et mieux les trier.

C'est pourquoi le SMDO a encore multiplié ses actions d'information et de prévention, en 2023, pour accompagner le changement nécessaire des comportements de consommation et améliorer la qualité du tri.

Tous les agents du Syndicat, quels que soient leur métier et leur poste sur la chaîne du traitement des déchets, concourent à la réussite de cette mission d'intérêt général.



597 kg
de déchets produits en moyenne
en 2023 par chaque habitant



Trier est indispensable pour diminuer les déchets dans les poubelles résiduelles et limiter la quantité de déchets à valoriser énergétiquement. Mais il est important, au-delà du tri, de réduire ses déchets à la source. Il faut inciter au recyclage avec des modes de consommation différents : limiter ses emballages, réutiliser, réparer ou donner les objets dont nous ne nous servons plus. En agissant de la sorte, nous pouvons envisager de réduire nos poubelles durablement.



Jean-Claude VILLEMAIN
1^{er} Vice-Président du SMDO
Maire de Creil
Président de l'Agglomération
Creil Sud Oise



Information et éducation au service de la prévention

Comme tout changement d'habitude, l'évolution des comportements de consommation – de l'achat du produit à sa fin de vie – est un processus de longue haleine. Qui nécessite de répéter les messages et de bien expliquer pourquoi il convient d'acheter, d'utiliser et de jeter de façon plus responsable. Tout au long de l'année 2023, les équipes du SMDO se sont attelées à cette tâche, grâce à la présence d'animateurs sur le terrain et à la promotion de nouveaux dispositifs de tri.

À la maison, le taux de recyclage des emballages progresse

Mais force est de constater que l'extension des consignes de tri a parfois entraîné le réflexe de tout placer dans la poubelle jaune, sans distinction. En 2023, les erreurs de tri ont ainsi été plus nombreuses qu'en 2022. Avec un réel danger, sur lequel le SMDO a communiqué, afin d'attirer l'attention sur le « risque incendie » lié à la présence de piles lithium dans le bac jaune. Piles, transformateurs, déchets électroniques, cassettes vidéo, clous, gros objets métalliques... sont autant d'objets qui ne sont pas des emballages et qui ne doivent donc pas être placés dans le bac jaune. Sensibiliser les habitants, les entreprises, les collectivités adhérentes à l'importance de bien trier permettra à tous les acteurs d'œuvrer dans le même sens, dans un intérêt commun : plus le tri sera de qualité, plus les recettes liées à la collecte sélective seront importantes. C'est ce qui justifie que le SMDO intensifie ses efforts pour aller rechercher les tonnages qui échappent encore au tri sélectif. Il les traque dans les entreprises, établissements scolaires et administrations — à travers la mise en place du tri dans les bureaux et classes – et dans l'espace public.

Hors foyer, l'espace public s'équipe

Dans la continuité des campagnes d'équipement initiées en 2022, grâce à des financements reçus de Citeo et de l'ADEME, dans le cadre d'appels à manifestation d'intérêt (AMI), le SMDO a continué en 2023 à accompagner les collectivités à installer des corbeilles de tri dans les parcs, les jardins et les city stades de son territoire. Chargé du pilotage et de la communication, le SMDO a travaillé main dans la main avec ses collectivités adhérentes et les communes du territoire pour déterminer les sites opportuns, acheter les contenants et assurer la maintenance.



180
sites extérieurs équipés en corbeilles de tri



Ce travail partenarial vise à préparer le territoire à respecter la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) qui rend obligatoire le tri sélectif dans tout l'espace public, à partir du 1^{er} janvier 2025. Au total, 566 dispositifs ont donc été installés sur 180 sites, dans 131 communes du territoire du SMDO.

En complément, le Syndicat a mené entre avril et juin 2023 une large campagne de publicité sur le sujet. Près d'un millier de poubelles dédiées à la collecte sélective seront installées courant 2024 dans les établissements sportifs, culturels et les gares.

Rendre les déchetteries plus attractives

Le rôle des déchetteries est aussi central pour limiter la part des déchets qui échoue dans la poubelle des ordures ménagères. C'est pourquoi, en 2023, le SMDO a voulu encourager l'utilisation par les particuliers des quarante déchetteries du territoire, en interdisant l'accès de 16 sites aux professionnels. Des dispositifs ont également été mis en place avec des recycleries, notamment pour la collecte de matériel médical (fauteuils roulants, cannes, béquilles...) dans sept déchetteries du SMDO, en partenariat avec l'association Recycl'Aide qui les réemploie.

Encourager l'utilisation des déchetteries ne doit pas dispenser de rappeler aux usagers qu'ils peuvent aussi rapporter certains matériaux et appareils aux producteurs qui les ont mis sur le marché (magasins d'ameublement, d'électroménagers et de bricolage, par exemple), afin d'éviter leur saturation et alléger les coûts de traitement et de transport. Le dépôt gratuit de déchets du bâtiment, possible depuis le 1^{er} mars 2023, dans un réseau de points de collecte mis en place par la filière produits et matériaux de construction du bâtiment (PMCB), s'inscrit dans cette logique (www.oca-batiment.org).

Les recycleries au cœur d'une nouvelle façon de consommer

Les messages de communication pour accompagner l'apprentissage du bon geste de tri sont indispensables pour réduire le contenu de la poubelle des ordures ménagères. Mais ils ne peuvent suffire : les consommateurs doivent également acquérir de nouvelles habitudes, pour tout simplement moins jeter. Cela passe par la lutte contre le gaspillage et l'encouragement au réemploi et au recyclage. Le *Journal du Tri*, publié à l'hiver 2023 par le SMDO, a consacré un long dossier à ce sujet, présentant toutes les solutions pour limiter la production de déchets : mutualisation des achats entre voisins, entretien de son électroménager, réparer ou donner plutôt que jeter. Dans cette optique, les dix recycleries installées sur le territoire du SMDO jouent un rôle de premier plan dans la promotion d'une économie non seulement plus circulaire, mais aussi plus solidaire, puisque leur fonctionnement vise également à favoriser le retour à l'emploi de personnes en précarité.

Nouveau défi : le traitement des biodéchets

Afin de réduire leur part très importante dans les ordures ménagères (50 %), le tri à la source des biodéchets est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2024. Les collectivités locales doivent par conséquent proposer à leurs habitants des solutions pour valoriser, en engrais ou en biogaz, leurs déchets verts (issus du jardin) et leurs déchets alimentaires (issus de la préparation de leurs repas et de leur assiette).

Si la plupart des collectivités ont opté pour la distribution, gratuite ou payante, de composteurs, trois communautés de communes expérimentent, en plus de cette gestion de proximité, différentes formes de collectes séparées des déchets alimentaires : depuis 2021, la Communauté de Communes des Sablons organise leur ramassage dans les 22 cantines de son périmètre ; depuis 2022, la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne propose à ses habitants une collecte en porte à porte, ainsi que des points d'apport volontaire ; la Communauté de Communes du Clermontois a de son côté installé 12 points d'apport volontaire, sur 7 de ses communes.

Pour ces 3 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), le SMDO s'est chargé de trouver des solutions de traitement proches et appropriées pour répondre aux demandes de ses adhérents.



En novembre 2023, le SMDO a ouvert les portes de son centre de tri et de son centre de valorisation énergétique, pour des visites destinées au grand public.

Expertise et expérience : chaque agent contribue au service rendu par le SMDO

Pluridisciplinaire, l'équipe composée de 189 agents veille au bon fonctionnement du SMDO, sans compter les effectifs qui font tourner le centre de tri et le centre de valorisation énergétique, deux installations confiées à des prestataires privés. Si une partie des agents du SMDO intervient dans les services des fonctions « support », la majorité exerce des missions de terrain.

Au plus près des habitants : les agents des déchetteries

Près des deux tiers des effectifs du SMDO interviennent sur le terrain. En majorité dans les déchetteries, où 77 agents exploitent les 40 sites gérés en régie par le Syndicat. Ce sont eux qui accueillent les usagers, à raison d'un million de visites par an, sur tout le territoire. Cet afflux se traduit parfois par des incivilités orales, voire physiques, que des campagnes de sensibilisation tenteront de faire reculer pour maintenir la sérénité nécessaire à l'exercice de postes exigeants par nature.

Ainsi, pour assurer un accompagnement de qualité des usagers, pour les aider à respecter les consignes de tri, les agents des déchetteries doivent connaître les différents types de déchets et le traitement qui leur est réservé. Cette compétence est devenue plus pointue avec la multiplication des filières REP et ses incidences sur la complexité du geste de tri, liée à une plus grande diversité de produits : les emballages ménagers et les papiers, bien sûr, mais aussi les éléments d'ameublement, les produits textiles, les piles et accumulateurs, les produits chimiques, les pneumatiques ou encore les équipements électriques et électroniques.

Les agents des déchetteries conseillent également les usagers dont les objets peuvent être réemployés en

les dirigeant vers les espaces dédiés au réemploi ou vers les recycleries. Ils font, enfin, l'interface avec la régie de transport pour commander l'enlèvement des bennes, en évitant leur saturation.

À la manœuvre pour l'évacuation des bennes

Trente-huit conducteurs sont chargés de transporter les bennes pleines des déchetteries vers leurs exutoires en vue du traitement du flux considéré (bois, déchets verts, terres, gravats, etc.). Titulaires du permis poids lourd et d'une habilitation au transport de marchandises, ils conduisent des camions de 26 ou 32 tonnes équipés de bras hydraulique et d'un système de bâchage. Le ballet des camions est orchestré 7 jours sur 7 par les assistants transport qui, depuis les bases logistiques de Verberie et Bresles, planifient les tournées d'enlèvement et d'acheminement des bennes, depuis les déchetteries jusqu'aux sites de traitement.

Chevilles ouvrières des quais de transfert

Ayant misé, depuis l'origine, sur le transport des collectes sélectives et des ordures ménagères par voie ferrée, le SMDO exploite en régie quatre quais de transfert : à Noyon, Compiègne, Estrées-Saint-Denis et Ormoy-Villers, dix agents au total accueillent les camions chargés de la collecte des déchets. Ils contrôlent la conformité des apports et le bon déroulement des pesées. Ils manipulent le compacteur et assurent le transbordement des caissons ferroviaires à l'aide d'un tracteur aéroportuaire. Enfin, ils valident la composition des trains qui partent chaque jour de leur quai pour livrer les installations de Villers-Saint-Paul. Le quai de transfert de Saint-Leu-d'Esserent a cessé son activité en 2023 en raison de la proximité des deux EPCI concernés du site de Villers-Saint-Paul, limitant aussi l'impact du transport routier.

Entretien et maintenance de... 48 sites !

Depuis 2015, pour limiter le recours à des prestataires privés, le SMDO a fait le choix de constituer une équipe de 6 agents aux compétences variées : entretien des espaces verts, réparation et maintenance des bennes et des quelque 48 sites du SMDO (siège, bases logistiques, déchetteries, quais de transfert), ils doivent faire preuve d'une grande réactivité.



Les 14, 15 et 16 novembre, douze agents des collectivités adhérentes ont suivi une formation organisée par le SMDO pour les aider à « animer et coordonner un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés ».

Arbitres du bon tri

Le SMDO a recruté deux agents, dits de caractérisation, qui ont pour tâche de prélever des échantillons et de contrôler la qualité des collectes sélectives réalisées par les dix-neuf collectivités adhérentes. Leur mission n'a pas vocation à sanctionner, mais bien à aider les adhérents à se perfectionner, voire à mettre en place les actions d'information et de communication qui feront monter en compétence leurs habitants.



Deux questions à Bernard HELLAL
Président du Comité Social Territorial
Vice-Président du SMDO
Maire de Margny-lès-Compiègne

Quelle est la spécificité des métiers du SMDO ?

« Leur diversité avant tout ! Il s'agit d'un service public qui comprend des emplois administratifs et des postes de terrain, avec de nombreux métiers tournés vers le grand public. Je pense bien sûr aux agents de déchetteries, mais également aux autres personnes en relation avec les usagers au quotidien (accueil physique et téléphonique du siège, service relation usagers, animations). Tous doivent avoir le sens de l'accueil et du contact avec les usagers, ce qui n'est pas toujours facile. Comme dans de nombreux services publics, nos agents sont parfois confrontés à des actes d'incivilité et de non-respect. On leur demande de s'adapter aux publics et en même temps nous avons conscience qu'il va falloir élaborer collectivement une stratégie pour ramener un meilleur climat dans les déchetteries. »

Les déchetteries connaissent d'importantes mutations, quels en sont les impacts pour les agents ?

« Les agents à qui on demande depuis longtemps déjà une bonne maîtrise du tri des déchets et des filières doivent aujourd'hui s'adapter aux nouvelles filières REP, avec toujours plus de catégories de matériaux à trier. Dans cette montée en compétences, ils sont accompagnés par leur coordinateur de secteur et suivent des formations en lien avec les éco-organismes. Mais, surtout, les agents des déchetteries ne doivent pas seulement connaître ces règles, ils doivent les partager avec le public pour garantir un bon tri. Car n'oublions pas qu'un déchet bien trié coûte moins cher et limite le recours à l'enfouissement. »



189

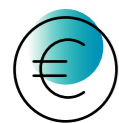
C'est le nombre d'emplois permanents que compte le SMDO dans son tableau des effectifs

2

Réduire la facture économique et écologique : un défi collectif

Face à ce double défi, économique et écologique, le SMDO a encore affiné en 2023 les critères d'une gestion qui doit concilier plusieurs temporalités (court, moyen et long termes) et intégrer des enjeux à la fois locaux, en termes de pouvoir d'achat des ménages, et géopolitiques, liés à la crise énergétique et au marché mondial des matières recyclées.

Dans ce contexte, toute une série de leviers sont utilisés : certains permettent de faire baisser les coûts et augmenter les recettes, grâce à des arbitrages d'exploitation qui transforment les déchets en ressources ; d'autres ont vocation à anticiper de nouvelles règles fiscales, grâce à l'adaptation de l'outil industriel et à l'intervention des élus du Syndicat dans les hémicycles politiques régionaux, nationaux et européens.



2,25 %

de baisse du coût facturé global de traitement des déchets par habitant en 2023 par rapport à 2022



« À quoi bon trier ? Cette phrase je l'ai entendue, nous l'avons tous entendue un jour de la part d'un voisin, d'un ami qui se sentait peu ou pas concerné. Pourtant, mieux trier, réduire ses déchets est une bataille collective qui apporte des bénéfices à chacun.

La première bataille aujourd'hui c'est donc celle du tri. En triant mieux, on envoie moins de déchets brûler dans un incinérateur, ou pire, être enfouis dans la nature. Tous les emballages que nous mettons dans "le bac jaune" alimentent des filières de recyclage qui nous rapportent des revenus. Ce que nous gagnons de cette manière, c'est cela en moins que nous finançons par l'impôt. Au-delà de l'intérêt évident pour l'environnement, il y a donc un intérêt financier que chacun doit bien avoir en tête.

Pour ce qui est des déchets que nous sommes contraints d'incinérer, le SMDO a mis en place une stratégie très ambitieuse de valorisation énergétique lors du processus d'incinération. Cette stratégie permet de produire plus d'énergie sous forme d'électricité, et surtout de chauffer des logements sociaux du bassin creillois. L'arrivée de la troisième ligne, en 2025, permettra de traiter 80 000 tonnes/an supplémentaires, celles issues des déchets à haut rendement : refus de tri, encombrants valorisables et déchets industriels. Cela portera à 258 250 tonnes/an la quantité annuelle de déchets du département de l'Oise traitée thermiquement et permettra d'éviter le recours à l'enfouissement.

Cela étant dit, le meilleur déchet reste celui que l'on ne produit pas. Mais cela demande une implication d'autres acteurs, et notamment des filières industrielles pour lutter en particulier contre les phénomènes de suremballage, et une politique active de lutte contre le gaspillage en direction des populations.



Alexandre OUIZILLE
Sénateur de l'Oise
Membre du bureau du SMDO



2023, les résultats d'une gestion cohérente et rigoureuse

Deux axes permettent au SMDO de réduire les coûts de traitement des déchets et d'optimiser les recettes issues du tri et de la valorisation. Il y a d'une part les actions de sensibilisation menées auprès des collectivités adhérentes et des habitants, et d'autre part les opérations de modernisation des installations. En complément de cette gestion rigoureuse, le Syndicat s'applique à anticiper au mieux les futures évolutions réglementaires et fiscales.

Réduire les coûts

Dans la continuité des années précédentes, le SMDO enregistre un recul des volumes de déchets traités. Bien que léger, celui-ci acte l'émergence d'une réduction des tonnages d'ordures ménagères et une baisse des volumes d'emballages et de papier, cette dernière étant en partie liée au recul des publicités papier diffusées dans les boîtes à lettres. À consolider, cette tendance constitue le premier levier d'une gestion saine, tant en termes économiques qu'écologiques.

En effet, moins de déchets produits, c'est moins de coûts de collecte, de transport et de traitement.

C'est pourquoi les dispositifs et campagnes d'information présentés en première partie vont dans le sens d'une sensibilisation des usagers à acheter, utiliser et jeter de façon plus responsable.

2023 aura, par ailleurs, été la première année pleine d'application du nouveau contrat de délégation de service public signé avec Iddeo, en 2021 pour l'exploitation du centre de valorisation énergétique de Villers-Saint-Paul. Le SMDO enregistre ainsi, pour la première année, grâce à ce nouveau contrat, une réduction de 20% du coût de la valorisation énergétique, coût qui avait baissé de 28% entre 2021 et 2022.

1 M€
d'intéressement au tri

20%
de baisse du coût de la valorisation énergétique en 2023

Augmenter les recettes

Si elles dépendent de la conjoncture économique et de l'évolution du cours des matières recyclées, les recettes générées par l'activité du centre de tri de Villers-Saint-Paul sont aussi directement liées à la capacité des collectivités à encourager habitants, entreprises et administrations de leur territoire à bien trier, en quantité et en qualité. Tous les acteurs de la chaîne ont intérêt à jouer le jeu du tri car l'excédent financier qui en découle est redistribué à tous, indirectement ou directement. En 2023, un million d'euros a pu être affecté à un dispositif d'intéressement au tri, qui prend en compte la performance de tri, la qualité du tri réalisé et les progrès effectués par chaque collectivité.

La valorisation énergétique, qui fait du SMDO un producteur d'énergie, se traduit par un double effet : moins d'enfouissement et moins de TGAP, d'une part ; la production et la revente d'électricité, de chaleur et de vapeur, d'autre part.

Pour illustrer le premier point, notons qu'en 2023 le détournement du tout-venant enfouissable (TVE) en tout-venant incinérable (TVI) a permis de diminuer l'impact de la TGAP et généré une économie de 1,2 M€. Concernant le second point, la perspective de la mise en service d'une troisième ligne de traitement en 2025 accentuera encore ce rôle de centrale énergétique du SMDO.



Continuer à instaurer de bonnes pratiques

La loi AGECE fixe des objectifs très stricts en matière de réduction des déchets. Afin de parvenir à la baisse de 15% des déchets assimilés qu'elle impose d'ici 2030, il faut que tous les acteurs de la chaîne du déchet poursuivent leurs efforts afin de se rapprocher toujours plus d'une « poubelle idéale ».

Voici à gauche la poubelle moyenne d'un habitant du SMDO en 2023, répartie selon le type de déchet et présentant la masse en kilogramme et le coût que le traitement de chaque déchet représente pour le SMDO.

Dans la poubelle idéale de droite – notre objectif –, la quantité d'ordures ménagères résiduelles (OMR), d'encombrants et de dépôts en déchetterie baisse sensiblement, quand la masse de la collecte sélective (CS), des biodéchets et du verre augmente.

Voir p.6
RTF

Production de déchets en 2023

	MASSE (KG)	COÛT AIDÉ / HAB (€)
● OMR	209,40	19,99
● CS	64,64	-8,65
● BIODÉCHETS	0,73	0,07
TOTAL 1	274,77	11,41
● ENCOMBRANTS	6,10	1,30
● DÉCHETTERIES	227,99	30,48
● DÉCHETS VERTS	59,26	2,16
● VERRE	26,25	-1,05
TOTAL 2	319,60	32,89
TOTAL (hors textiles)	594,37	44,30

Production de déchets idéale

	MASSE (KG)	COÛT AIDÉ / HAB (€)
● OMR	143,22 ↓	13,67
● CS	80,80 ↑	-10,81
● BIODÉCHETS	40 ↑	3,60
TOTAL 1	264,02	6,46
● ENCOMBRANTS	0 ↓	0
● DÉCHETTERIES	100 ↓	23,51
● DÉCHETS VERTS	30 ↓	1,09
● VERRE	37 ↑	-1,48
TOTAL 2	167	23,13
TOTAL (hors textiles)	431,02	29,59

4,95 €
par habitant

C'est la somme que pourrait économiser le SMDO (et ses contributeurs) si le geste du tri des habitants était exemplaire.

9,76 €
par habitant

C'est la somme que pourrait économiser le SMDO (et ses contributeurs) si tous les acteurs de la chaîne du déchet favorisaient les meilleures pratiques (compostage, REP, prévention, réparation, réemploi, mulching..).

Soit un total de
14,71 €
ou

164,83 kg

économisables
en changeant les
habitudes



Béatrice LEJEUNE
Vice-Présidente du SMDO
Maire de Bailleul-sur-Thérain

« Chaque collectivité a un rôle important à jouer dans la prise de conscience indispensable des usagers à s'impliquer dans les politiques de tri. Les actions de communication et d'accompagnement initiées par les collectivités sont essentielles pour sensibiliser aux bons gestes de tri, de réemploi. En agissant de concert, nous contribuons collectivement à rendre les résultats du Syndicat positifs. »

Production de chaleur : le réseau s'étend

Depuis 2014, une partie du parc de logements sociaux de Nogent-sur-Oise est chauffée grâce à la chaleur produite par la combustion des déchets au sein du centre de valorisation énergétique de Villers-Saint-Paul. Cette solution économique et écologique est étendue depuis octobre 2023 à 1700 foyers de Montataire. À terme, le réseau desservira aussi Creil et Villers-Saint-Paul.

Raccordements actuels et futurs

Tandis que le bailleur social Oise Habitat a réalisé les opérations de raccordement de ses logements de Montataire au réseau de chaleur qui desservait déjà son parc à Nogent-sur-Oise, le SMDO a procédé à des travaux sur ses installations, pour qu'elles puissent alimenter, dès octobre 2023, 1700 nouveaux foyers. Il les a ainsi dotées d'un échangeur de chaleur supplémentaire d'une puissance de 6,5 MW et d'«économiseurs finaux», pour améliorer la performance énergétique de son dispositif.

L'année 2023 aura aussi été celle du lancement d'une étude en vue du raccordement des réseaux de chaleur de Creil et de Villers-Saint-Paul au centre de valorisation énergétique : cette nouvelle extension devrait desservir une partie des logements collectifs de ces deux communes, mais aussi des administrations, des entreprises ou établissements publics.

La mise en service de la troisième ligne de traitement des déchets, qui sera dédiée à partir de 2025 au traitement des déchets à fort pouvoir calorifique, est indispensable pour que le centre de valorisation énergétique soit en capacité de fournir suffisamment d'énergie pour alimenter ces réseaux, amenés à se développer comme une toile d'araignée.

Des atouts économiques et écologiques

Le traitement thermique des déchets des quelque 791 000 habitants du SMDO transforme en combustible – et de ce fait en ressource – le contenu des poubelles d'ordures ménagères. Grâce à cette combustion, plus de 13 000 foyers seront chauffés en 2025, avec plusieurs avantages : grâce à la nouvelle concession de service public signée avec Iddeo, le prix de vente de la chaleur fournie est à la fois relativement bas (le MWh livré à la chaufferie de Nogent-sur-Oise est facturé 20€) et surtout stable, car déconnecté des aléas géopolitiques qui font fluctuer les cours du gaz. En outre, cette énergie produite à partir de la combustion des déchets évite aux bailleurs sociaux qui en bénéficient de recourir au gaz, énergie fossile à l'origine d'émissions de gaz à effet de serre.

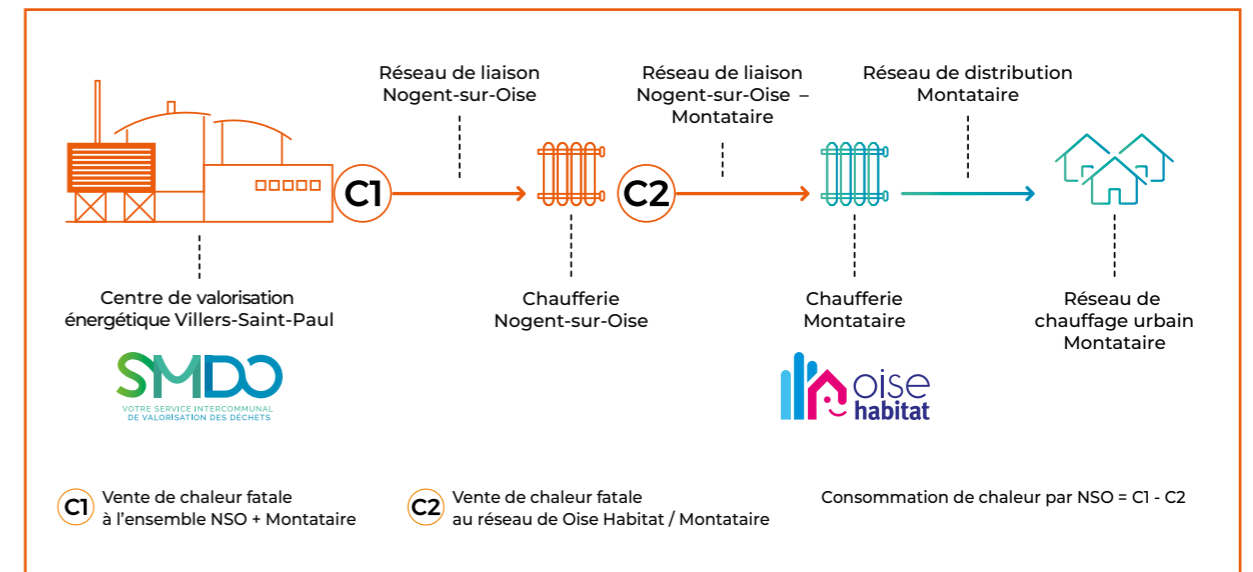
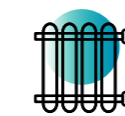


Schéma présentant le réseau de chaleur du SMDO. Fin 2025, avec la construction de la troisième ligne dédiée aux déchets à fort pouvoir calorifique inférieur (PCI) tels les encombrants ou encore le tout-venant incinérable, le réseau de chaleur s'étendra à Villers-Saint-Paul pour alimenter 600 foyers dans cette commune.



13 500
logements au total

DONT



4 400
logements à Nogent-sur-Oise depuis 2014



1 700
logements à Montataire depuis 2023

6 500
logements à Creil à l'horizon 2025

600
logements à Villers-Saint-Paul à l'horizon 2025



80 800 t
C'est la capacité future de traitement de la troisième ligne

111 M€
C'est l'investissement engagé pour cette installation

258 250 t
Ce sera la capacité totale de traitement du centre de valorisation énergétique une fois doté de sa troisième ligne

Anticiper l'augmentation des taxes

En complément d'une gestion rigoureuse, qui lui permet de peser sur les coûts d'exploitation et optimiser ses recettes issues du tri et de la valorisation, le SMDO, en lien avec d'autres acteurs du secteur des déchets, cherche à infléchir les politiques publiques et leurs incidences réglementaires et fiscales.

Gouverner, c'est prévoir

«Ne pas se retrouver le dos au mur», telle pourrait être la devise des élus qui siègent au SMDO. Une ligne de conduite qui exige la mobilisation permanente du Président du Syndicat et de toute la gouvernance pour se tenir au courant, à toutes les échelles de décision – régionale, nationale, européenne – des débats et des projets concernant le secteur. À l'échelon local, plusieurs élus représentent le Syndicat dans les organes de planification régionale de la gestion des déchets, ils y défendent la spécificité géographique du SMDO (son territoire étant situé dans les Hauts-de-France, tout en étant très proche de la région parisienne), ainsi que ses performances techniques.

À l'échelle nationale, le Syndicat se tient informé des modifications réglementaires et/ou législatives à venir à travers plusieurs canaux : il compte en effet des représentants dans plusieurs associations (Cercle national du recyclage, réseau AMORCE) et dans différentes commissions nationales, telles que la commission inter-filières de responsabilité élargie des producteurs (CifREP) instaurée par la loi AGEC, et le Conseil supérieur de prévention des risques technologiques (CS-PR). Enfin, les élus du SMDO qui ont accédé à des



mandats parlementaires, à l'Assemblée nationale et au Sénat, ont été nommés membres permanents au sein du bureau du Syndicat, avec une double mission : s'imprégner des problématiques du secteur pour les relayer dans les hémicycles parisiens et, inversement, faire remonter auprès de la gouvernance du SMDO les évolutions qui pourraient modifier les règles.

Grâce à cette répartition des tâches, sorte de maillage institutionnel et politique, les élus disposent d'une information relativement complète sur l'actualité du secteur à court et moyen termes.



Signature de l'avenant au contrat, conclu avec Iddeo, actant la mesure des émissions de CO₂ sur le site.

Un avenant de précaution

C'est ainsi que le Syndicat, apprenant la volonté des États membres de l'Union européenne de mettre en place un nouveau dispositif de taxation des émissions de carbone, a pris les devants et demandé à Iddeo, l'exploitant du centre de valorisation énergétique, de se doter, de manière préventive, de moyens adaptés pour comptabiliser les émissions de CO₂, notamment biogénique, en sortie d'usine. La signature en 2023 d'un avenant au contrat conclu avec Iddeo permet-

tra de mesurer ce qui est généré sur le site, afin de disposer de données chiffrées qui pourront servir de base de discussion avec les pouvoirs publics, en cas de mise en place d'une nouvelle taxe. En parallèle, alors que les équipes techniques du SMDO réfléchissent à des solutions innovantes de captation du CO₂, les élus sont sur le qui-vive pour suivre, voire négocier d'éventuelles modulations fiscales, et défendre, à Paris et Bruxelles, les vertus de la valorisation énergétique des déchets, pour échapper à une taxation uniforme du secteur.



Appareils de mesure du CO₂.

3



Le SMDO a toujours eu un coup d'avance. Il a investi dans des installations performantes. Son centre de tri est l'un des rares à séparer tous les emballages plastiques. Le centre de valorisation énergétique permet déjà de traiter plus de 178 000 tonnes de déchets. L'arrivée de sa troisième ligne, en 2025, augmentera sa capacité de 80 000 tonnes. Nous nous attachons aussi à renforcer le maillage territorial, en développant le transport alternatif : le ferroviaire dans l'ouest du département et le fluvial avec l'aménagement d'un port à Villers-Saint-Paul. Nous anticipons l'avenir en réduisant en plus notre impact carbone.



René MAHET
Vice-Président du SMDO
Maire de Lataule
Président de la Communauté
de Communes du Pays
des Sources

Renforcer la performance industrielle des installations du territoire

Les plans d'investissement décidés ces dernières années, de même que le renouvellement des contrats d'exploitation du centre de valorisation énergétique, en 2021, et du centre de tri, en 2023, ont mis les installations du SMDO sur de bons rails pour relever les défis de demain. Il importe d'optimiser tous les éléments de l'écosystème du traitement des déchets, depuis la modernisation du réseau des déchetteries jusqu'au déploiement de transports efficaces, pour un maillage optimum du territoire.



111 M€

investis dans la création d'une troisième ligne de traitement à Villers-Saint-Paul



L'optimisation de tout un écosystème



Rencontre avec **Nicolas AVELINE**
Directeur général des services du SMDO

Quelles ont été les grandes étapes de modernisation de l'appareil industriel du SMDO ?

« La première étape est à relier à la fusion du SYMOVE et du SMVO qui, en 2016, s'est accompagnée d'une mise à niveau importante du centre de tri, pour permettre aux habitants de l'ouest du territoire d'accéder à l'extension des consignes de tri pour les emballages et les papiers, ce que l'est du département faisait déjà depuis 2012. La mise en service de ce centre de tri "dernière génération" marque une étape importante, au même titre que les travaux sur le centre de valorisation énergétique qui est en cours de modernisation et d'extension, pour être en capacité, à l'été 2025, de valoriser davantage d'encombrants et de fournir en chaleur différents réseaux locaux de chauffage. Cette stratégie a vocation à éviter l'enfouissement et à se prémunir ainsi d'une partie de l'augmentation de la TGAP, qui est plus importante sur les déchets enfouis que sur les déchets incinérés. »

Ces travaux s'accompagnent du développement du réseau de transport des déchets, avec quelles priorités ?

« L'objectif du SMDO est de renforcer le transport alternatif des déchets. Par voie ferrée, tout d'abord, avec, d'une part, l'extension de la plateforme ferroviaire du centre de valorisation, qui fait partie des travaux menés par Iddeo le délégataire et, d'autre part, le projet de construction d'un cinquième quai de transfert route/rail à Bresles, sur l'ouest du territoire. C'est aussi sur le transport fluvial que nous voulons miser, avec la création d'un port fluvial à l'horizon 2026/2027. »

Nous disposerons alors d'un très bon maillage du territoire pour le transfert des déchets, mais il faudra en complément réfléchir à moderniser les quais de transfert eux-mêmes qui ont plus de vingt ans. Une étude est en cours pour envisager de nouvelles méthodes, plus efficaces sur les plans techniques et économiques. Nous les ferons évoluer en concertation avec nos adhérents pour prendre en compte leurs contraintes de collecte et leur garantir l'accès aux quais de transfert sans trop de modifications. »

C'est aussi le réseau des déchetteries qui commence à dater. Quelle attention le SMDO porte-t-il à son adaptation ?

« Les déchetteries du département enregistrent plus d'un million de visites chaque année et les quarante qui sont gérées par le SMDO représentent la moitié des tonnages traités par le Syndicat et la moitié de son budget. Elles constituent donc un sujet prioritaire pour nous. Cependant, elles ont été imaginées il y a vingt-cinq ans et leur organisation ne répond plus aux attentes et aux besoins actuels. Nous avons donc lancé fin 2023 une étude pour optimiser ce réseau et prendre notamment mieux en compte la diversification des catégories de déchets à trier. Nous verrons quels travaux – pour quel budget – sont à prévoir. Comme pour la modernisation des quais de transfert ou, à un autre niveau, les campagnes de prévention auprès du grand public, nous nous plaçons avec les déchetteries dans une posture d'anticipation qui est indispensable pour que le SMDO conserve, à long terme, le même niveau de performances. »

Voir p.20
RTF

Optimiser le transport des déchets

Indissociable du volet « traitement », le transport des déchets a été pensé par le SMDO au moment du renouvellement du contrat de délégation de service public (DSP) pour le centre de valorisation énergétique et du marché d'exploitation pour le centre de tri. L'objectif est d'augmenter la part ferrée de l'acheminement des ordures ménagères et des collectes sélectives et d'amorcer le recours au transport ferroviaire et fluvial pour l'évacuation des matières recyclées.

Des transports alternatifs

Engagé depuis toujours dans le transport ferroviaire de ses déchets, le SMDO a inscrit dans le contrat signé avec Iddeo, en 2021, l'agrandissement de la plateforme ferroviaire de Villers-Saint-Paul, avec la création d'une troisième voie ferrée, ainsi que la création d'un port fluvial. L'ambition est ainsi d'accroître le recours aux transports alternatifs pour les ordures ménagères et les collectes sélectives. Quant aux mâchefers – ces résidus de la combustion des déchets –, leur évacuation pourrait aussi se faire par voie fluviale. Prévu pour une mise en service en 2027, le port fluvial qui jouxtera le centre de valorisation énergétique est une composante du contrat de DSP. En 2023, des études ont été lancées pour sa construction et pour l'identification des matériaux qui pourraient être évacués via l'Oise.

Concernant le centre de tri, le marché d'exploitation conclu avec Sepur en 2023 ne comprend pas la commercialisation des matériaux triés, le SMDO ayant préféré traiter ce volet séparément, pour affirmer son ambition en matière non seulement économique (pour revendre les matériaux au meilleur prix), mais aussi technique, avec des exigences en termes de transport alternatif – ferré et/ou fluvial – pour l'évacuation des matières recyclées. Les opérateurs locaux seront, dans la mesure du possible, privilégiés, dans un souci de limiter les émissions de gaz à effet de serre liées au transport routier. Cette commercialisation est mutualisée avec le SMITOM du Nord Seine-et-Marne afin de mettre sur le marché une plus grande quantité de matières pour, in fine, avoir les prix les plus compétitifs. Ces nouveaux contrats seront opérationnels en même temps que le nouveau marché d'exploitation du centre de tri, à compter du 1^{er} mai 2024.

Voir p.23
RTF



1/3

du transport des déchets est assuré par le train, soit 4 000 camions en moins sur les routes annuellement.



Vers un nouveau quai de transfert

L'augmentation du recours à des transports alternatifs dépendra aussi du développement d'un nouveau quai de transfert route/rail à Bresles, à l'horizon 2026/27. Cet équipement permettra d'étendre le transport ferroviaire pour les déchets collectés sur l'ouest du département.



Des infrastructures en ordre de marche

Nouvel exploitant pour le centre de tri

En 2023, les services juridiques, techniques et financiers du SMDO, accompagnés par des bureaux d'études et un cabinet d'avocats spécialisés, ont lancé la procédure de consultation des entreprises relative au renouvellement du contrat d'exploitation du centre de tri de Villers-Saint-Paul, mis en service en 2019.

La performance du centre, en capacité (l'un des plus grands de France) et en technologie (il est l'un des seuls centres à séparer tous les emballages plastiques), a rendu l'appel d'offres attractif, puisque quatre offres ont été reçues.

Celle portée par la société Sepur a été retenue. Cet acteur connu du territoire, sur le secteur de la collecte des déchets, prendra ainsi la suite du groupe Paprec, en place depuis 2019.

Effectif à compter du 1^{er} mai 2024, le nouveau marché, d'une durée initiale de cinq ans, est reconductible 4 fois 6 mois (soit pour une durée maximale de sept ans au total).

Le choix de dissocier les marchés d'exploitation et de commercialisation des matières issues du tri, ce qui n'était pas le cas précédemment, a ouvert cet appel d'offres à davantage d'entreprises.



Construit en 2019, le centre de tri de grande capacité du SMDO est capable de trier acier, aluminium, petit aluminium, carton, briques alimentaires, papiers de bureau, journaux et magazines, autres papiers recyclables, différents plastiques (PET clair, PET foncé, PET opaque, PEHD, PET barquettes et film ménager).



La première pierre de la troisième ligne de traitement a été posée le 8 décembre 2023.

2023, une année dense pour le centre de valorisation énergétique

Première année complète d'exploitation du centre de valorisation énergétique pour le nouveau prestataire (Iddeo), 2023 s'est inscrite en termes de résultats dans la continuité des années passées, avec une disponibilité et une performance élevées de ses installations.

Les travaux enclenchés, sur l'existant, d'une part, pour la construction de la troisième ligne de traitement, d'autre part, font de 2023 une année exceptionnelle.

La modernisation des équipements existants s'est traduite par l'ajout d'un pont-bascule à l'entrée du site, d'un échangeur de chaleur (en lien avec l'extension vers Montataire) et par la mise en place d'économiseurs, sur le traitement des fumées, pour atteindre de meilleurs niveaux de performance. Enfin, pour se conformer à une nouvelle réglementation, le site a installé des analyseurs de mercure, en complément des dispositifs présents pour contrôler les différents polluants.

2023 a aussi été l'année du coup d'envoi des travaux de création d'une troisième ligne : suite à l'arrêt préfectoral d'autorisation environnementale de juillet 2023, les travaux de génie civil ont démarré en septembre, à l'arrière du site, le long du chemin du Moulin. Si l'ensemble de ce chantier se distingue par sa technicité, ses lots combustion (four et chaudière), traitement des fumées et énergie sont particulièrement complexes.

Dédiée au traitement des déchets à fort pouvoir calorifique (les refus de tri issus de la collecte sélective, les encombrants valorisables provenant des déchetteries et les déchets professionnels), qui étaient jusqu'à présent, pour la plupart, enfouis, cette troisième ligne garantira une autonomie de traitement de ces déchets.

Avec cette nouvelle installation, en service à l'été 2025, le centre de valorisation augmentera en outre sa production d'énergie, sous forme d'électricité, de vapeur et de chaleur. Il générera de nouvelles recettes et contribuera à limiter le recours à l'enfouissement et les taxes qui y sont liées.

Des déchetteries en voie de modernisation

Lancée en septembre 2023, l'étude d'optimisation des déchetteries, confiée au groupement Ginger BURGEAP, Verdicté, Sémaphores, doit fournir au SMDO, d'ici fin 2024, un état des lieux de son parc de déchetteries et des propositions d'amélioration. La plupart des déchetteries du Syndicat ont en effet plus de vingt ans. Le réseau nécessite d'être adapté pour garantir aux usagers un service de qualité, répondant notamment aux exigences des nombreuses filières REP qui se sont diversifiées ces dernières années (des jouets aux meubles, en passant par les articles de bricolage ou encore les déchets du bâtiment). À l'issue de cette étude, le groupement proposera au SMDO un schéma directeur territorial, avec un plan pluriannuel d'investissements pour réaliser les travaux nécessaires.



Philippe MARINI
Président du SMDO
Maire de Compiègne
Président de l'Agglomération
de la Région de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

Les membres du bureau

Vice-Présidents du SMDO



Jean-Claude VILLEMMAIN
1^{er} Vice-Président
Communauté d'Agglomération
Creil Sud Oise



Olivier DE BEULE
Communauté
de Communes
du Plateau Picard



Jean-François CROISILLE
La Vallée Dorée :
Communauté de
Communes du Liancourtois



Jean-Jacques DUMORTIER
Communauté
de Communes Thelloise



Arielle FRANÇOIS
Agglomération
de la Région
de Compiègne



Daniel GAGE
Communauté
de Communes
du Pays de Valois



Bernard HELLAL
Agglomération
de la Région
de Compiègne



Laurent LEFÈVRE
Communauté
d'Agglomération
du Beauvaisis



Béatrice LEJEUNE
Communauté
d'Agglomération
du Beauvaisis



René MAHET
Communauté
de Communes
du Pays des Sources



Jacky MÉLIQUE
Communauté
de Communes
Senlis Sud Oise



Sophie MERCIER
Communauté
de Communes
de la Plaine d'Estrées



Franck MINÉ
Communauté
de Communes
du Clermontois



Corry NEAU
Communauté
de Communes
de l'Aire Cantilienne



Isabelle ROSE-MASSEIN
Communauté
d'Agglomération
Creil Sud Oise

Membres du bureau du SMDO



Sandrine DAUCHELLE
Communauté
de Communes
du Pays Noyonnais



François DESHAYES
Communauté
de Communes
de l'Aire Cantilienne



Jean-Michel DUDA
Communauté
de Communes
du Pays de Bray



Bertrand GERNEZ
Communauté
de Communes
du Vexin-Thelle



Jean-Pierre HAUDRECHY
Communauté de Communes
du Pays de Valois



Philippe KELLNER
Communauté
de Communes
des Pays d'Oise et d'Halatte



Yannick MATURA
Communauté
d'Agglomération
du Beauvaisis



Abdelafid MOKHTARI
Communauté de
Communes des Sablons



Emmanuel PERRIN
Communauté
d'Agglomération
Creil Sud Oise



Jean PUPIN
Communauté
de Communes
de l'Oise Picarde



Franck SUPERBI
Communauté
de Communes
des Lisières de l'Oise



Pascal WAWRIN
Communauté
de Communes
Thelloise

Membres parlementaires



Sylvie VALENTE LE HIR
Sénatrice de l'Oise



Alexandre OUIZILLE
Sénateur de l'Oise



Pierre VATIN
Député de l'Oise

Envoyé en préfecture le 11/07/2024
Reçu en préfecture le 12/07/2024
Publié le 12/07/2024
ID : 060-200066975-20240620-60_CC200624-DE



LES ÉLUS

Commissions obligatoires

- Commission d'appel d'offres :**
Présidente : Mme ROSE-MASSEIN
- Commission de délégation de service public :**
Présidente : Mme FRANÇOIS
- Commission consultative des services publics locaux :**
Président : M. LEFÈVRE
- Commission de contrôle des comptes :**
Présidente : Mme NEAU
- Comité Social Territorial :**
Président : M. HELLAL

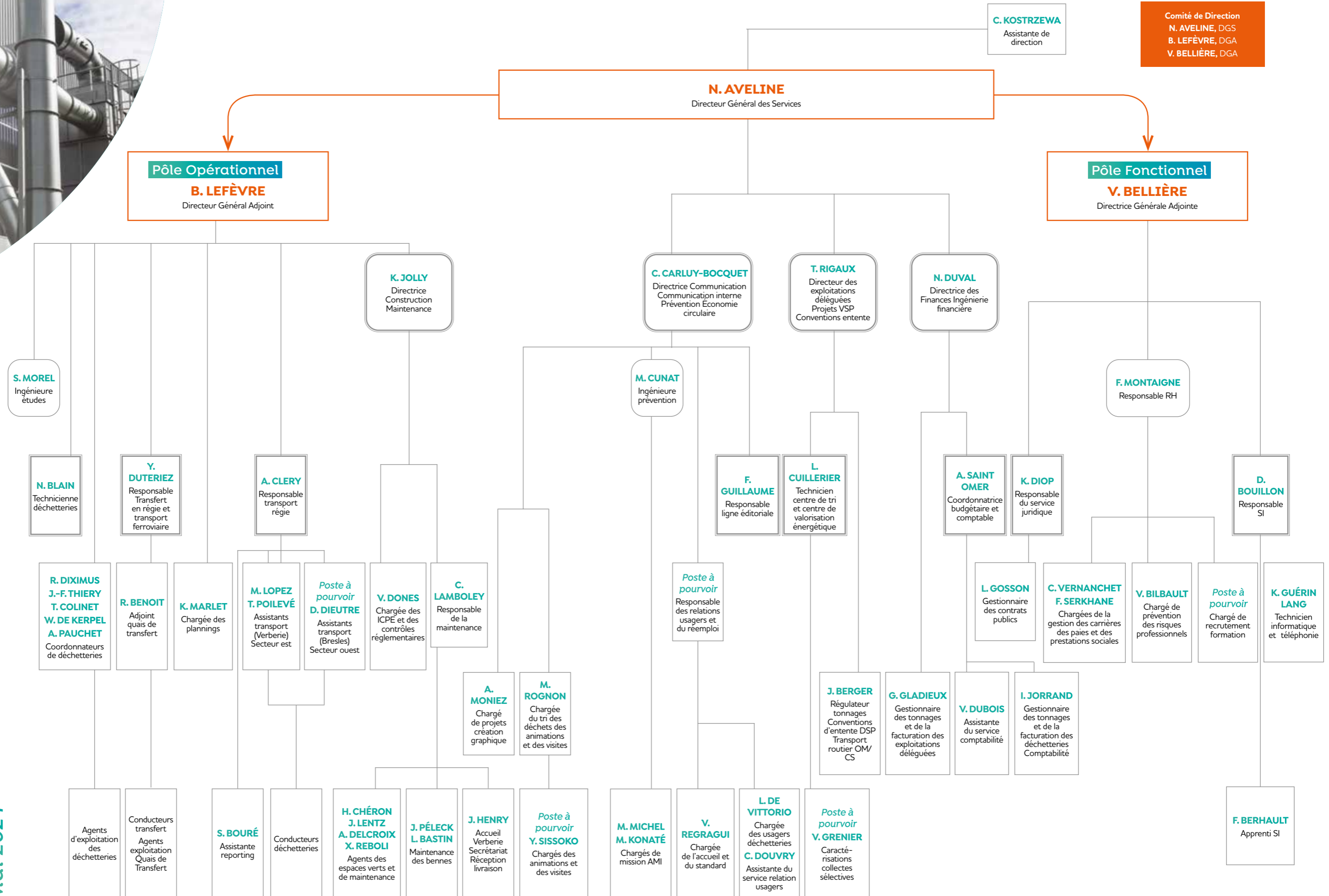
Commissions facultatives

- Commission interface collecte/traitement + Oise-les-Vallées :**
Président : M. HELLAL
- Commission suivi du centre de valorisation énergétique et du réseau de chaleur :**
Président : M. MAHET
- Commission communication :**
Présidente : Mme MERCIER
- Commission déchetteries et encombrants – Éco-organismes des déchetteries :**
Président : M. GAGE
- Commission écopôle de Bresles :**
Présidente : Mme LEJEUNE
- Commission entente (Valor'Aisne, SMITOM 77, Sigidurs-Syctom de Paris, SMÉDAR) :**
Président : M. MÉLIQUE
- Commission des finances :**
Présidente : Mme NEAU
- Commission MAPA :**
Président : M. DUMORTIER
- Commission prévention et économie circulaire :**
Président : M. MINÉ
- Commission transport et quais de transfert :**
Président : M. VILLEMMAIN
- Commission travaux :**
Président : M. PUPIN
- Commission tri et collecte sélective – Éco-organisme Citeo :**
Président : M. DE BEULE
- Commission valorisation organique et biodéchets :**
Président : M. CROISILLE



L'ORGANIGRAMME DES SERVICES

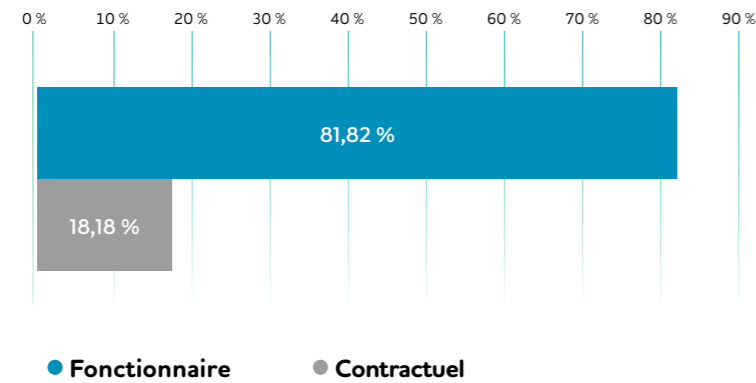
Mai 2024



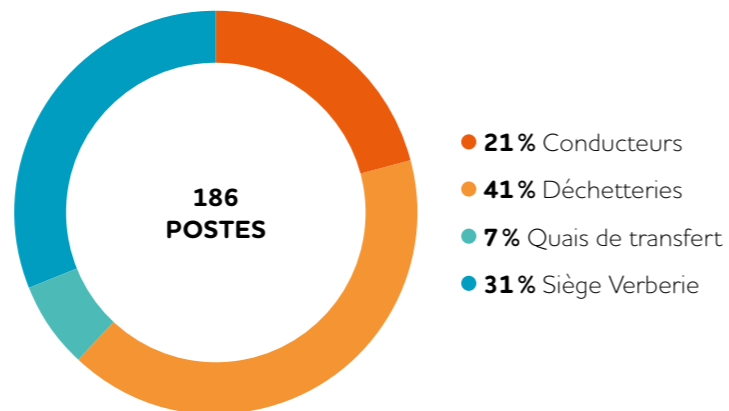
Nos agents, une force pour le Syndicat

Notre mission environnementale et logistique est rendue possible par la motivation et le professionnalisme de nos agents. Au cœur de notre engagement pour la gestion responsable des déchets, le SMDO souhaite mettre en évidence l'importance capitale des femmes et des hommes qui œuvrent au quotidien pour assurer la qualité et l'efficacité de nos services. La richesse de la diversité des profils au sein de notre organisation reflète la volonté du Syndicat de valoriser chaque individu.

Répartition des agents par statut

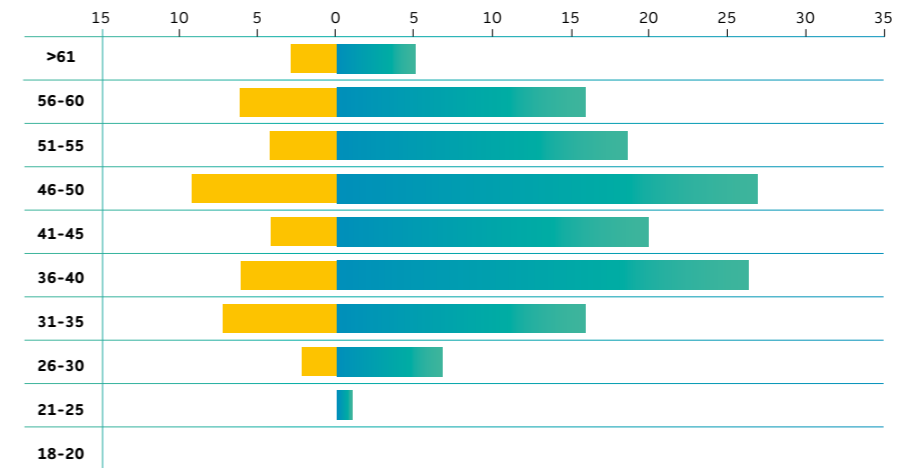


Répartition des postes inscrits au budget

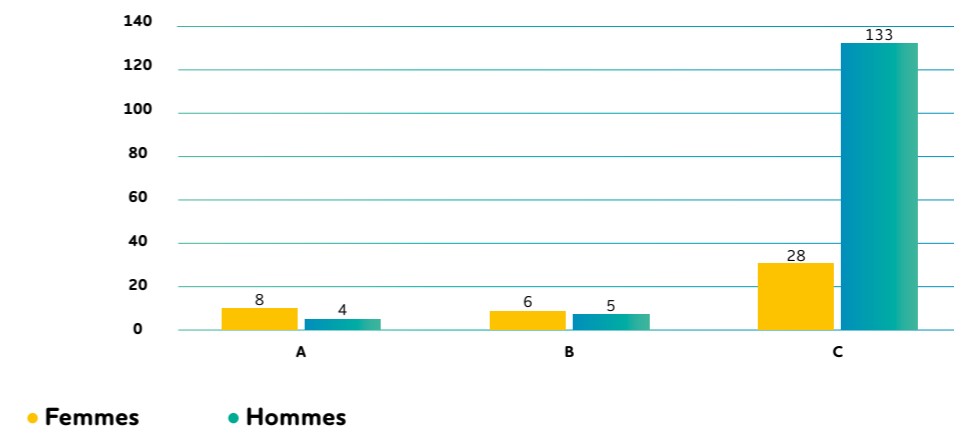


186
emplois permanents

Pyramide des âges



Répartition hommes/femmes par catégorie d'emploi



Envoyé en préfecture le 11/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le 12/07/2024

ID : 060-200066975-20240620-60_CC200624-DE



SYNDICAT MIXTE DU DÉPARTEMENT
DE L'OISE (SMDO)

PARC TERTIAIRE ET SCIENTIFIQUE
CS 30316 – 60203 COMPIÈGNE CEDEX
www.smdoise.fr

Envoyé en préfecture le 11/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le 12/07/2024

ID : 060-200066975-20240620-60_CC200624-DE

S²LOW

Crédits photos : © Jean-Pierre Gilson • © Renaud Marion photographe • © Syndicat Mixte du Département de l'Oise • © Adobestock
Rédaction-conception-réalisation: stratsact • Imprimé à 2 500 exemplaires sur papier recyclé • Mai 2024 • ISSN 2825-7030